

MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE
L'AGRICULTURE, DU DEVELOPPEMENT
RURAL ET DES PRODUCTIONS VIVRIERES

MINISTRE DES FINANCES
ET DU BUDGET

REÇU LE

22.02.2024

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
DE COTE D'IVOIRE

N° 002 /MCI/MEMINADERPV/MFB-2024

Abidjan, le 22 FEV 2024

AVIS AUX IMPORTATEURS ET EXPORTATEURS

Objet : Levée de la mesure de suspension temporaire d'exportation de la banane plantain, du manioc et ses dérivés ainsi que de l'igname

Le Ministre du Commerce et de l'Industrie, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières et le Ministre des Finances et du Budget portent à la connaissance des usagers du Commerce Extérieur la levée de la mesure de suspension temporaire d'exportation de la banane plantain, du manioc et ses dérivés ainsi que de l'igname, à compter de la date de signature du présent avis.

Toutefois, l'exportation des produits suscités reste soumise à autorisation préalable, conformément aux dispositions du décret n°2022-168 du 09 mars 2022.

Tout manquement à cette disposition est passible de sanctions prévues par la loi relative à la concurrence.

LE MINISTRE D'ETAT, MINISTRE DE
L'AGRICULTURE, DU DEVELOPPEMENT
RURAL ET DES PRODUCTIONS VIVRIERES

Kobenan Kouassi ADJOUANI

LE MINISTRE DU COMMERCE
ET DE L'INDUSTRIE

Souleymane DIARRASSOUBA

LE MINISTRE DES FINANCES
ET DU BUDGET

P/ LE MINISTRE DE L'ECONOMIE, DU PLAN
ET DU DEVELOPPEMENT

Nialé KABA

Ampliations :

- PRIMATURE
- MCI/CAB
- MEMINADERPV/CAB
- MFB/CAB
- DOUANE
- CCESP
- GUCE-CI
- SAGO GUA
- BIVAC-SCAN
- FNSCI
- UGECI
- CGECI - CCI-CI

ANNEXE A L'AVIS N° 002 - /MCI/MEMINADERPV/MFB DU 22 FEV 2024 PORTANT
LEVEE DE LA MESURE DE SUSPENSION TEMPORAIRE D'EXPORTATION DE LA BANANE
PLANTAIN, DU MANIOC ET SES DERIVES AINSI QUE DE L'IGNAME

LISTE DE PRODUITS VIVRIERS

I.RACINES ET TUBERCULES

- Manioc
- Igbame

II.FRUITS ET LEGUMES

- Banane plantain

III.PRODUITS DERIVES

- Attieké
- Semoule de manioc
- Cosette de manioc
- Pâte de manioc

07/01

